

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 50 :

« Il peut y être mis fin à... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.